



DEL- 2024 - 064

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16

OBJET :

CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION
D'UN TERRAIN
COMMUNAL AVEC
LE COMITÉ DES
FÊTES

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 17 octobre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme
BARON A, M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU
C., Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., M DUGUÉ V.,
Mme LAMBERT B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M BAUDRY M., Mme
PASQUEREAU C.,

POUVOIRS :

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

SECRETAIRE : M SOURISSEAU B.

Le conseil Municipal a validé la mise à disposition du terrain situé aux carrières au comité des fêtes. Une convention a donc été rédigée et doit être validée en conseil municipal.

Pour rappel, il est décrit :

- Les modalités d'utilisations
- Les fonctionnements
- La durée et les modalités de résiliation

Sur proposition du Maire, après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable à cette convention de mise à disposition des terrains rue des Carrières**
- **AUTORISE le Maire à signer ladite convention**

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : 21 OCT. 2024

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 21 OCT. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,
LE MAIRE,
Pascal EVIN

